

- Règlement
- Politique
- Pratique de gestion

Approbation : Direction du secrétariat général
Résolution : Sans objet
Responsable : Direction du secrétariat général
Date d'approbation : 10 octobre 2019
Date d'entrée en vigueur : 10 octobre 2019
Date prévue de révision : Au besoin
Date d'annulation : Au besoin
Date de l'avis public préalable : Sans objet
Date de l'avis public d'adoption : Sans objet

Liste des écrits de gestion remplacés :

Calendrier de récurrence du comité exécutif SG-2018-08.

Consultations effectuées :

Comité de coordination des services (1^{er} octobre 2019)

Date des amendements :

JUILLET	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vacances.
AOUT	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Rapport de délégation de la direction générale pendant la période estivale. ▶ Engagement de personnel qui conduit à l'acquisition de la permanence (RH).
SEPTEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Engagements du personnel : enseignant, soutien et professionnel qui conduisent à l'acquisition de la permanence (RH : délégation, art. 82). ▶ Congés sans traitement de plus d'un mois (RH : entente locale des enseignants 5-15.03 et délégation, art. 96) CPST.
OCTOBRE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Engagement de personnel qui conduit à l'acquisition de la permanence (RH : délégation, art. 82).
NOVEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nomination à la vice-présidence (SG, LIP : art. 182) (échéance novembre 2020). ▶ Engagement de personnel qui conduit à l'acquisition de la permanence (RH : délégation, art. 82).
DÉCEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Engagement de personnel qui conduit à l'acquisition de la permanence (RH : délégation, art. 82). ▶ Congés sans traitement de plus d'un mois (RH : entente locale des enseignants 5-15.03 et délégation, art. 96) CPST, CST.
JANVIER	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aucune séance au calendrier.
FÉVRIER	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Engagement de personnel qui conduit à l'acquisition de la permanence (RH : délégation, art. 82).
MARS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Détermination de la période de vacances annuelles (RH). ▶ Engagement de personnel qui conduit à l'acquisition de la permanence (RH).

AVRIL	<ul style="list-style-type: none">▶ Engagement de personnel qui conduit à l'acquisition de la permanence (RH : délégation, art. 82).
MAI	<ul style="list-style-type: none">▶ Non-réengagements de personnel enseignant : surplus de personnel. (RH, délégation, art. 87).▶ Mises en disponibilité de personnel enseignant (RH).▶ Contrats de transport scolaire (SG : délégation, art. 150) (échéance juin 2022).▶ Engagement de personnel qui conduit à l'acquisition de la permanence (RH : délégation, art. 82).
JUIN	<ul style="list-style-type: none">▶ Congés sans traitement de plus d'un mois. (RH, Entente locale des enseignants 5-15.03 et 0.5 et délégation, art. 96) CST, RP, CSTD.▶ Engagement de personnel qui conduit à l'acquisition de la permanence (RH : délégation, art. 82).▶ Contrats de transport scolaire annuels (berlines et fin de semaine (SG : délégation, art. 150).